Colegio Franco-Argentino
Adrienne Bolland

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Fiche Pays : Argentine 2026-2027

Buenos Aires, le 15 octobre 2026

Ce document est destiné à donner quelques informations aux enseignantes et enseignants, titulaires de la fonction publique française, souhaitant être détachés auprès de l'AEFE sur missions d'enseignement, d'éducation et d'administration.

Même si la vie est agréable à Buenos Aires, voici quelques informations qui pourraient vous être utiles.

Le Collège Franco Argentin est un établissement de taille familiale de plus de 60 ans d'existence. Il est situé en zone nord de Buenos Aires, à 20 minutes de la capitale. Homologué de la petite section à la 3ème, il scolarise des enfants dès l'âge de 1 an.
L'année scolaire, rattachée au calendrier de l'hémisphère sud, débute le 16 février et se termine le 17 décembre 2027.
L'Argentine selon le FMI sera confrontée à une inflation d'environ **21,2%** en 2027.
Un billet d'avion Buenos Aires/Paris coûte en moyenne **2500€**, aux périodes de congés de l'établissement.

La vie à Buenos Aires n'est pas spécialement bon marché et augmente suivant l'inflation.

1) Le coût des aliments à Buenos Aires est assez élevé :
 - 1 Litre de lait **2 €** environ
 - 1 baguette de boulangerie française **4 €** environ
 - 1 kilo de café Juan Valdez **100 €** environ
 - 1 boîte de capsules Nespresso **18 €** environ
 - 1 litre d'essence premium 1 **€ 50 cents** environ.

2) Le coût du logement : Les prix des locations sont négociés sur la base du dollar au taux de change le plus élevé du marché et sont révisés par le propriétaire tous les trimestres.
 Des quartiers bonne facture : Martínez, Vicente López, Belgrano, Palermo, Recoleta.

 Sites web consultés : https://www.zonaprop.com.ar/inmuebles-alquiler.html
 https://www.argenprop.com/departamentos/alquiler/buenos-aires

ISVL ICCVL L'Indemnité Spécifique de Vie Locale et l'Indemnité Compensatrice des Conditions de Vie Locales. Le montant annuel de cette indemnité, fixé par un arrêté interministériel (Affaires étrangères et Budget), varie selon le groupe et selon le pays voire la ville. Il est actualisé tous les trois mois. Référence de l'arrêté du 8 octobre 2025.

Groupe 5 : Professeur des Écoles Professeur Certifié Au-delà du 7ème échelon : € 15.946.-	**Groupe 6 :** Professeur des Écoles Professeur Certifié En deçà du 7ème échelon : € 13.425.-